

« Orientations pour les projets éoliens dans l'Indre »

6

Démarche de l'étude :

- 1- état des lieux général : France, Région et Indre
- 2- situation détaillée dans l'Indre (par zones et hors zones du schéma régional éolien)
- 3- recensement des enjeux et des contraintes dans les zones favorables du schéma régional éolien
- 4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre

Equipe-projet :

DDT : JF COTE (pilote) , C. AUFRERE (chef de projet), P. CHOQUEUX,
L. DUFOUR, C. BAROUTY, JP SABATIER, J. BERNUS
(paysagiste-conseil), S. RENAUDIE (architecte-conseil)

Préfecture : P. TEMPELAERE, G. HAVARD

UT-DREAL : R. MIOCHE, V. FOUCHER, T. GIRAUDET

DREAL / SEEVAC : M. MAKLOUFI (partie énergie)

DREAL / SBLAD : E. VAN HILLE (partie paysage-patrimoine)

DDCSPP : F. BASCIO, M. AUBARD

DT-ARS : R. PARKER, G. SOUET

STAP : E. DEBIERRE, R. LELIEVRE, J. SERRES

Calendrier :

- présentation de la démarche et du calendrier aux services en CPAE élargi : le 20/05/15
- réunion lancement : le 15/06/15 lors du COPIL du pôle Transition Énergétique
- réunion présentation/échanges sur l'état des lieux et des contraintes : 25/09/15
- réunions sur thématique paysage-patrimoine : 13/10 et 09/11/15
- réunion pour valider principes (doctrine) : 20/11/15
- réunion de validation de l'étude par M. le Préfet : 12/01/2016
- réunion de présentation en CDNPS : 24/02/2016

INTRODUCTION (1/2) : contexte régional et départemental

Le **schéma régional éolien (SRE)**, annexe du SRCAE (validé le 28 juin 2012) identifie notamment les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le département de l'Indre connaît un très fort développement des projets.

Toutes les zones géographiques dites «favorables» dans le SRE ne présentent pas le même degré d'enjeux.

INTRODUCTION (2/2) : objectifs de l'étude

La présente étude vise à proposer une sectorisation plus fine et hiérarchisée des zones listées dans le schéma régional éolien.

L'analyse s'est limitée aux zones favorables du SRE.

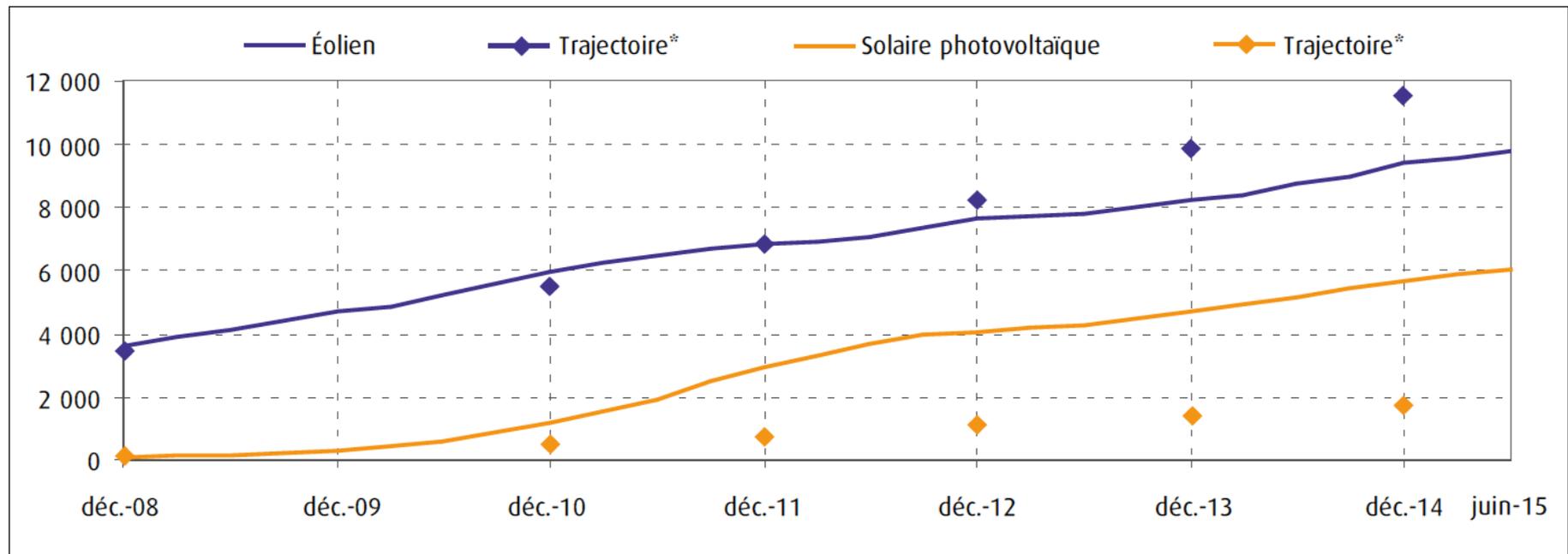
D'une portée seulement indicative et destinées à éclairer, en amont, les porteurs de projets mais aussi les habitants du département, ces orientations n'ont aucun pouvoir normatif.

1- état des lieux général : France

Une comparaison entre éolien et photovoltaïque...

Évolution des parcs éoliens et photovoltaïques

Puissance, en MW



**Trajectoire au titre du plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, prévu par la Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.*

Champ : métropole et DOM.

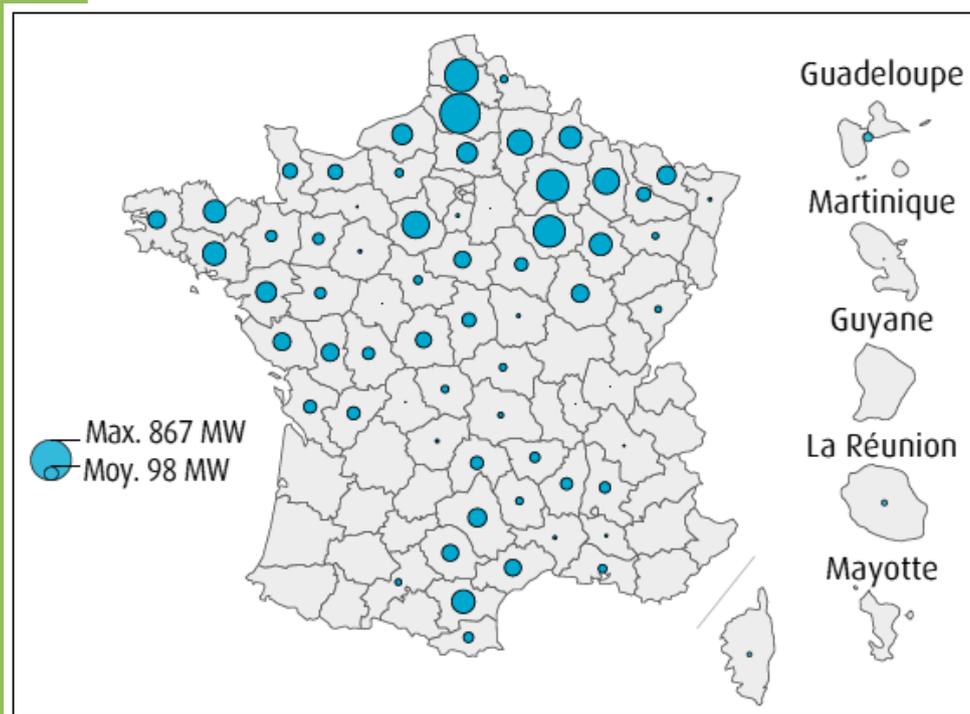
Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

=> poursuite nécessaire du développement de l'éolien en France

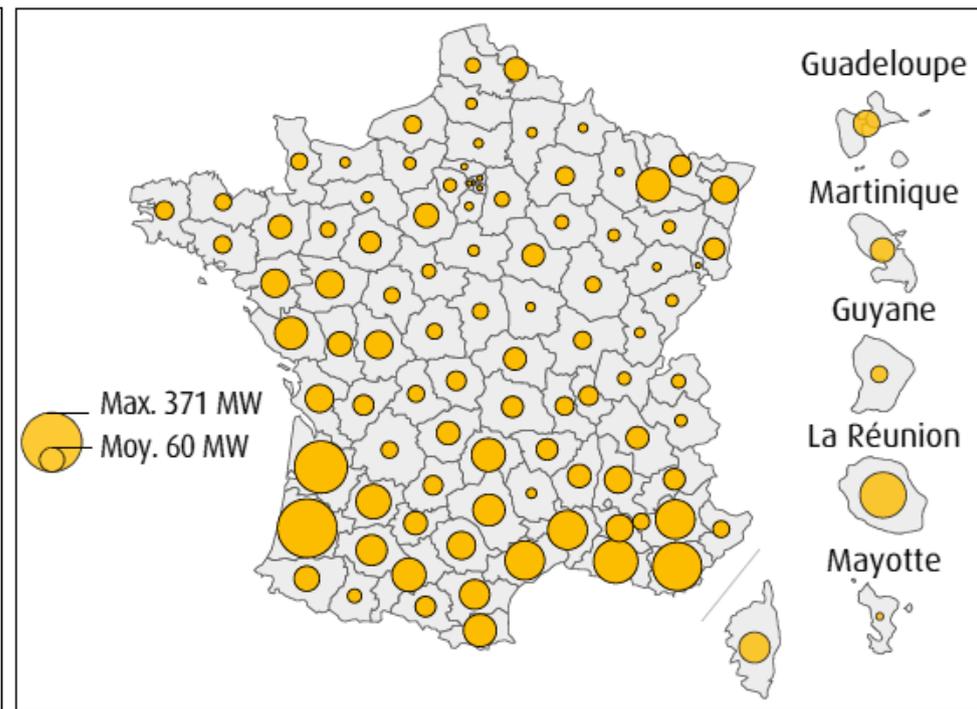
1- état des lieux général : France

Une comparaison entre éolien et photovoltaïque...

**Puissance éolienne totale raccordée
par département au 30 juin 2015**
En MW



**Puissance photovoltaïque totale raccordée
par département au 30 juin 2015**
En MW



Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

=> poursuite du développement de l'éolien dans l'Indre en lien avec le développement du photovoltaïque

1- Objectifs Nationaux

Objectifs Nationaux :

Loi Grenelle II a prescrit 23 % de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables d'ici 2020 et 27 % de la production d'électricité (Cf. plan d'action national développement des EnR – 2010). Elle a prévu dans son article 68 la réalisation d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte a porté la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité

La loi constitue une règle de droit générale.
Elle s'impose de fait aux documents de
rangs inférieurs.

1- Objectifs Régionaux Centre-Val de Loire

Objectifs Régionaux :

En région Centre, le schéma régional éolien (SRE), annexe du SRCAE approuvés en 2012, a identifié un potentiel de développement de 1520 MW supplémentaires en 2020, pour un objectif total de 2600 MW à cette date.

Ce potentiel de développement correspond à la capacité quantifiée dont dispose la région pour développer l'énergie éolienne.

1- état des lieux général : Région Centre-Val de Loire

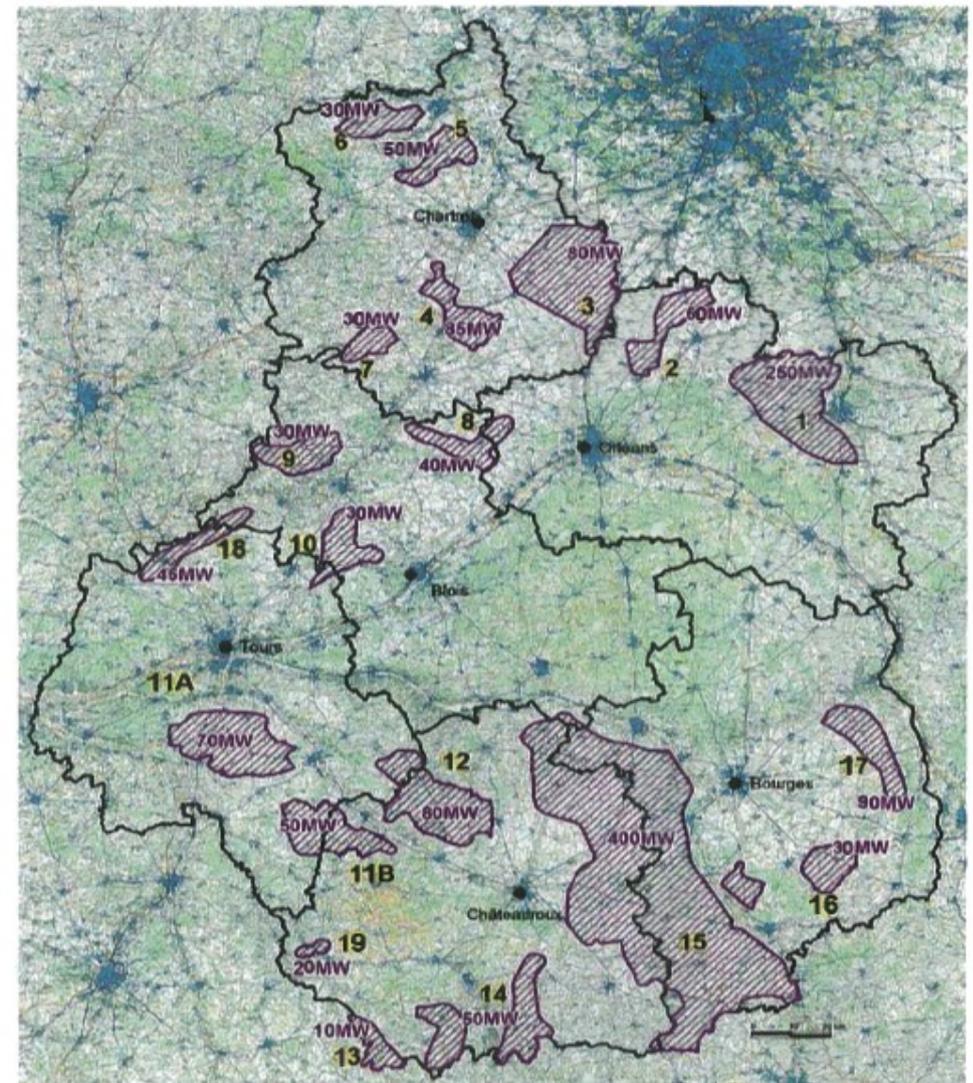
- Objectifs éolien pour la Région à l'horizon 2020 : 2600 MW

- dont 1100 MW : puissance éolienne raccordée ou en projet fin 2011 lors de l'élaboration du SRE

- dont **1520 MW** : potentiel supplémentaire à l'horizon 2020, réparti selon le zonage de la carte suivante (19 zones favorables au total)

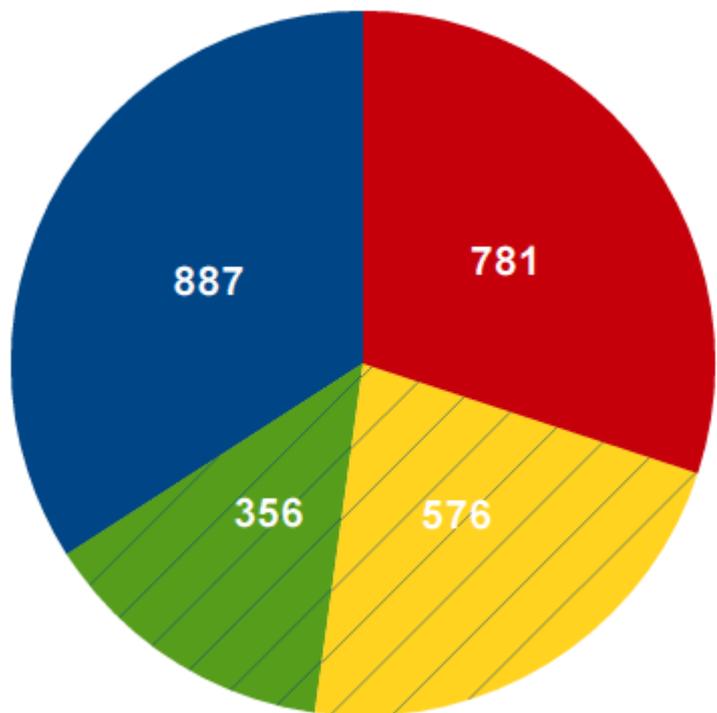
L'Indre est concerné par 7 zones favorables : 11B, 12, 19, 13, 14A, 14B et 15

CARTE INDICATIVE DES ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE



1- état des lieux général : Région Centre-Val de Loire

- Situation de la Région à ce jour : une faible évolution en 3 ans...



- Puissance raccordée (en MW)
- Puissance autorisée non raccordée (en MW)
- Puissance des projets en cours d'instruction (en MW)
- Différence au potentiel (en MW)

} 1243 MW

	Zones (liste des communes)	Potentiel supplémentaire identifié au SRE (en MW)	Puissance autorisée depuis le 25/08/2011 (*) (en Mw)	Niveau de potentiel atteint (en %)
Par zone	1	250	0	0
	2	50	12	24
	3	80	30	37
	4	85	0	0
	5	50	6	12
	6	30	0	0
	7	30	0	0
	8	40	0	0
	9	30	0	0
	10	30	0	0
	11A	70	0	0
	11B	50	0	0
	12	80	24	30
	13	10	0	0
	14	50	0	0
	15	400	144	36
	16	30	0	0
	17	90	5	6
	18	45	0	0
19	20	0	0	
Total régional		1520	221	15

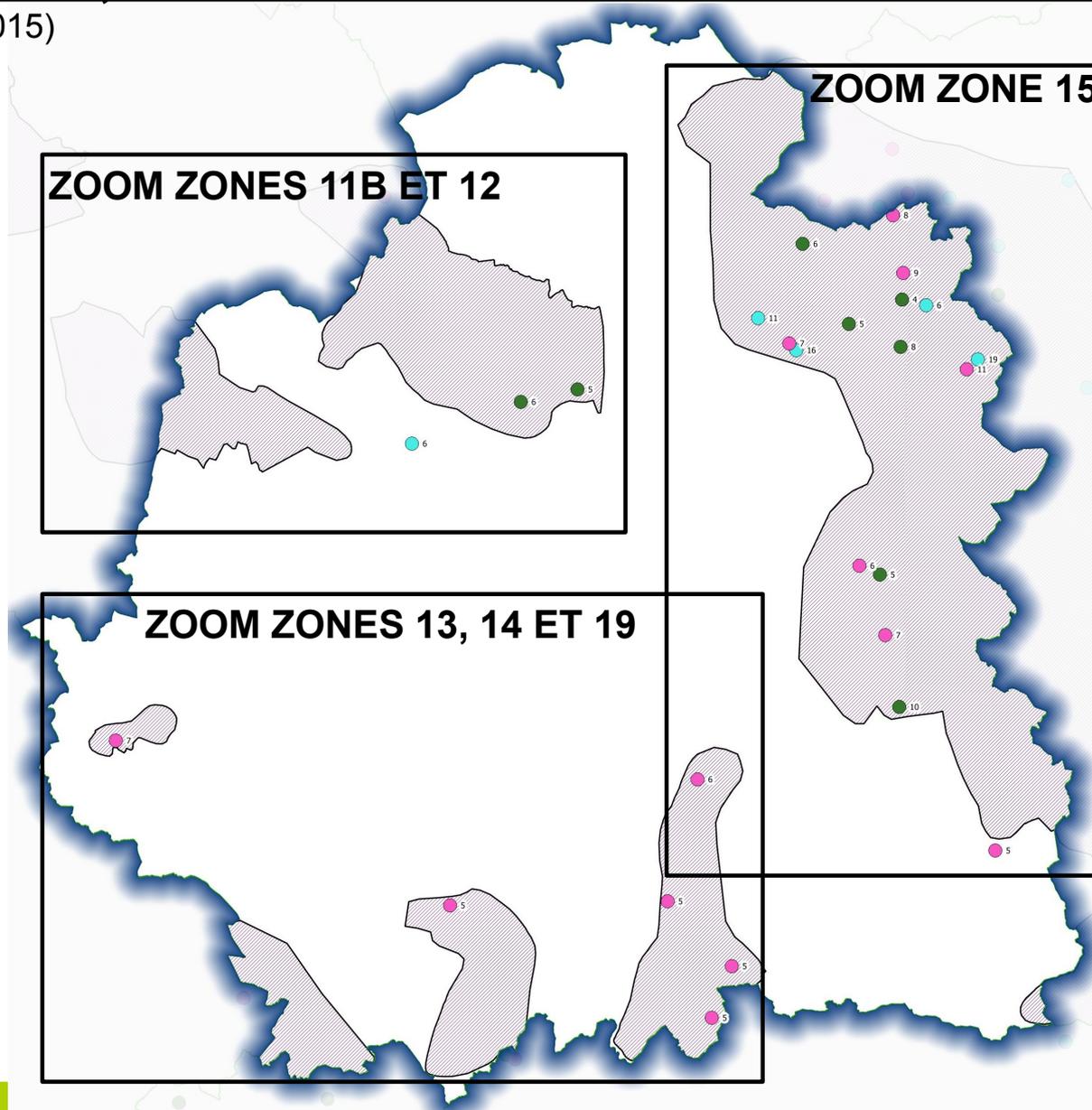
Source : DREAL Centre - chiffres au 30/06/15

En 3 ans et demi, seulement 221 MW nouveaux autorisés.

1 et 2- état des lieux : département de l'Indre

Parcs en service, autorisés non raccordés et en cours d'instruction

(chiffres au 01/11/2015)



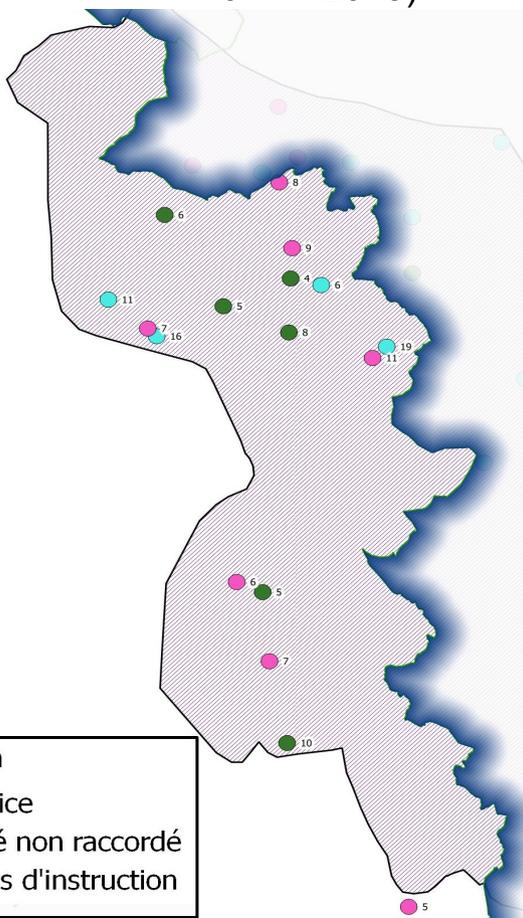
projet éolien

- en service
- autorisé non raccordé
- en cours d'instruction

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs en service, autorisés non raccordés ou en cours d'instruction :

ZONE 15 (chiffres au 01/11/2015)

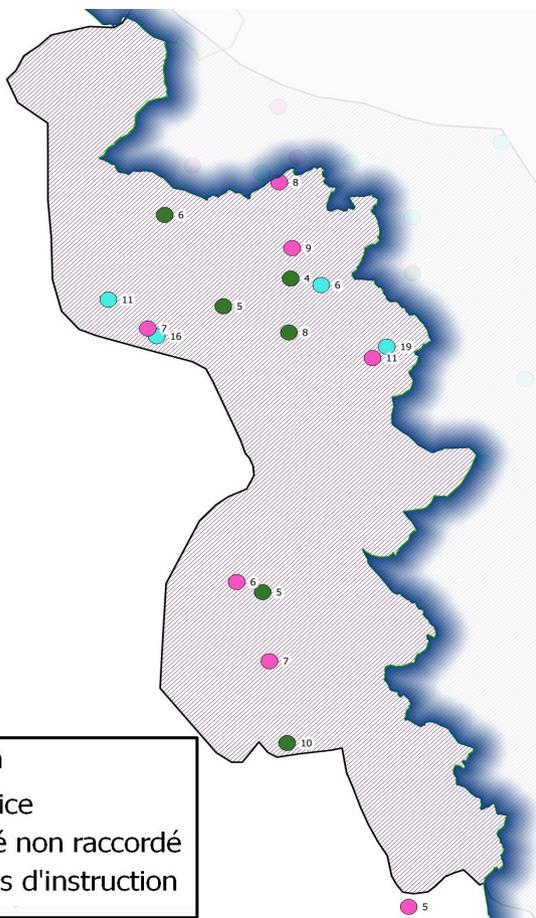


projet éolien

- en service
- autorisé non raccordé
- en cours d'instruction

	N° dans les tableaux éoliens publiés
52 éoliennes en service	
- St Georges sur Arnon - Migny : 19 éoliennes (45,6 MW)	20-21-22-23
- Vatan - Liniez : 11 éoliennes (33 MW)	5-6-7-9
- Ménétréols sous Vatan - Lizeray : 16 éoliennes (32 MW)	15-16-17-19
- Ste-Lizaigne - Diou : 6 éoliennes (15 MW)	43-44-45
38 éoliennes autorisées (non raccordées)	
- Paudy - Diou : 4 éoliennes (10 MW)	41-42
- Reboursin – Meunet-sur-Vatan : 6 éoliennes (19,2 MW)	58
- Les Bordes – Sainte-Lizaigne : 8 éoliennes (20 MW)	62
- Paudy : 5 éoliennes (15 MW)	63
- Ambrault – Vouillon : 5 éoliennes (10 MW)	51
- Saint-Août – Saint-Chartier : 10 éoliennes (30 MW)	55
53 éoliennes déposées (en cours d'instruction)	
- Saint-Pierre-de-Jards (PC accordé) : 8 éoliennes (24,6 MW)	57b
- Reully - Diou : 9 éoliennes (21,6 MW)	69
- Saint-Georges/Arnon - Migny : 11 éoliennes (26,4 MW)	67
- Ménétréols-sous-Vatan : 7 éoliennes (14 MW)	71
- Vouillon : 6 éoliennes (19,8 MW)	66
- Ambrault – Saint-Août : 7 éoliennes (23,1 MW)	65
- Montlevicq (PC refusé) : 5 éoliennes (11,5 MW)	59

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE



Zone 15	(dans l'Indre uniquement)
Avant SRE :	171 MW
Potentiel SRE :	165 MW
Potentiel total :	336 MW
Réalisé :	125,6
Autorisé :	104,2
En cours :	141,0
Perspective maxi :	370,8 MW

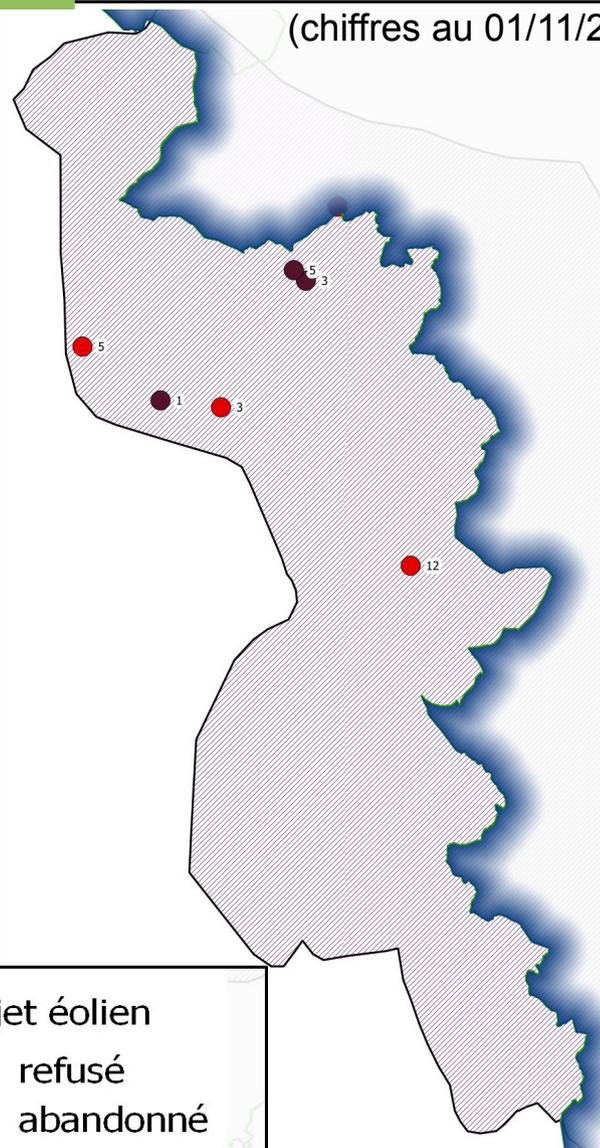
projet éolien

- en service
- autorisé non raccordé
- en cours d'instruction

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs refusés ou abandonnés suite autorisation : ZONE 15

(chiffres au 01/11/2015)

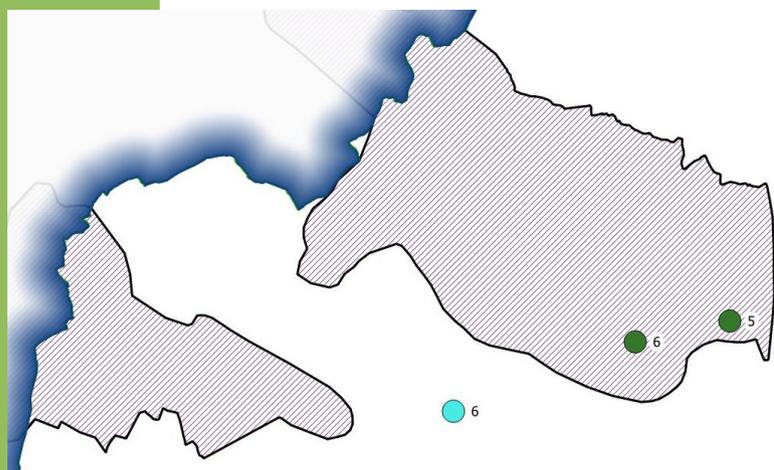


Commune	Eoliennes	N° dans les tableaux éoliens publiés
Chouday	12 refusées	37-38-39-40
Fontenay	5 refusées	35-36
Ménétréols sous Vatan	3 refusées + 1 abandonnée	15-18
Luçay-le-libre - Giroux	3 abandonnées	14-34
Luçay-le-libre	5 abandonnées	10-11-12-13
TOTAL	20 refusées + 9 abandonnées	

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs en service, autorisés non raccordés ou en cours d'instruction :

ZONES 11B et 12 (chiffres au 01/11/2015)



ZONE 11B : aucun projet	
ZONE 12 :	N° dans les tableaux éoliens publiés
- en service : aucun projet	
- autorisées (non raccordées) : 11 éoliennes	
<i>Saint-Martin-de-Lamps : 5 éoliennes (11,5 MW)</i>	50
<i>Argy-Sougé : 6 éoliennes (12,3 MW)</i>	53
- déposé (en cours d'instruction) : aucun projet	
HORS ZONE FAVORABLE :	N° dans les tableaux éoliens publiés
<i>Saint-Genou : 6 éoliennes (12 MW)</i>	1

projet éolien

- en service
- autorisé non raccordé
- en cours d'instruction

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

	Zone 11B	Zone 12
	(dans l'Indre uniquement)	
Avant SRE :	0 MW	8 MW
Potentiel SRE :	22 MW	63 MW
Potentiel total :	22 MW	71 MW
Réalisé :	0	0
Autorisé :	0	23,8
En cours :	0	0
Perspective maxi :	0 MW	23,8 MW



projet éolien

- en service
- autorisé non raccordé
- en cours d'instruction

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs refusés ou abandonnés suite autorisation : ZONES 11B

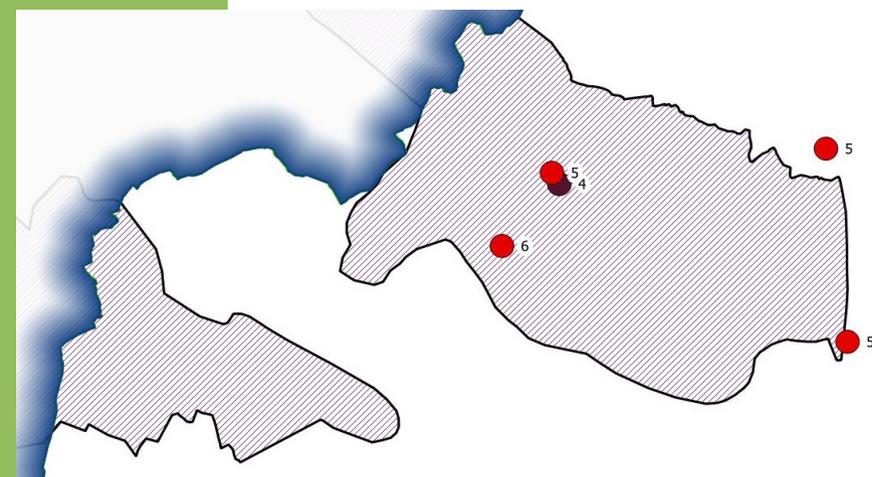
(chiffres au 01/11/2015)

et 12

ZONE 11B : néant

ZONE 12 :

Commune	Eoliennes	N° dans les tableaux éoliens publiés
Heugnes	5 refusées + 4 abandonnées	24-25 -26
Villegouin	6 refusées	27-27bis
Levroux	5 refusées	2-3
Baudres	5 refusées	54
TOTAL	21 refusées + 4 abandonnées	



projet éolien

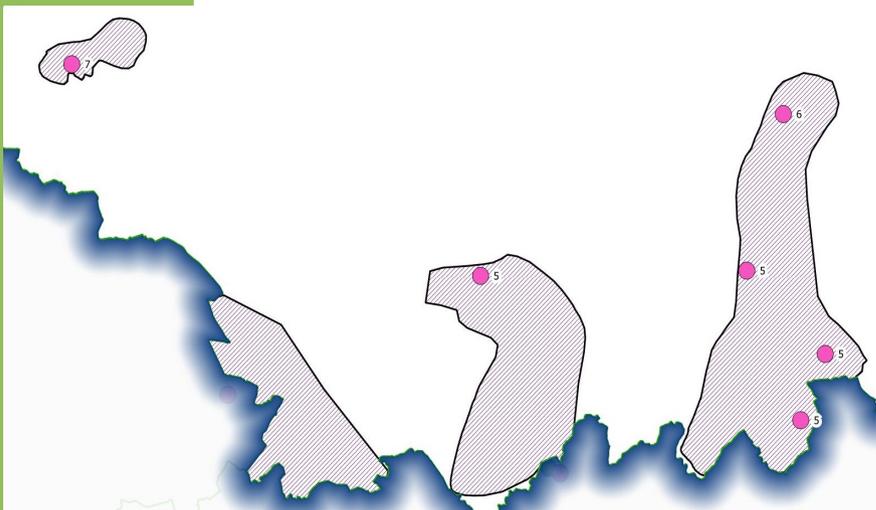
- refusé
- abandonné

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs en service, autorisés non raccordés ou en cours d'instruction :

ZONES 13, 14 et 19

(chiffres au 01/11/2015)

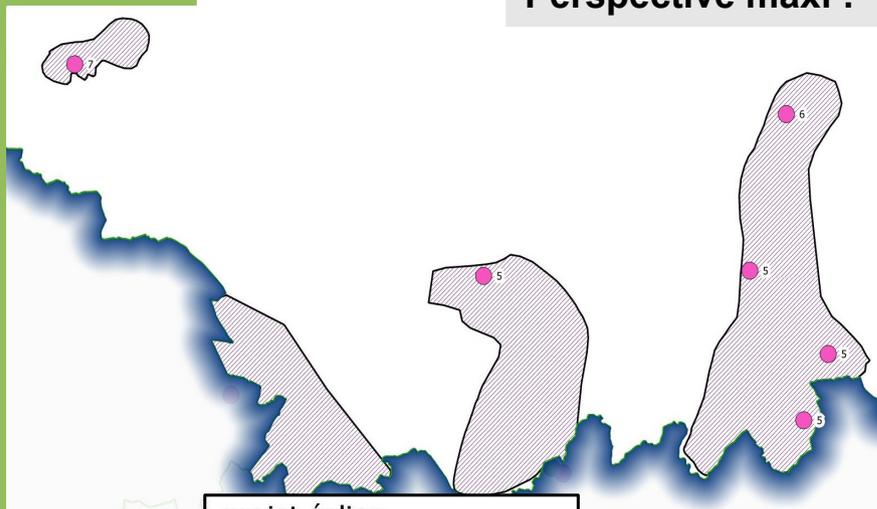


projet éolien	
●	en service
●	autorisé non raccordé
●	en cours d'instruction

ZONE 13 : aucun projet	
ZONE 14 :	
- en service ou autorisé : aucun projet	
- déposé (en cours d'instruction) : 26 éoliennes	N° dans les tableaux éoliens publiés
<i>Chazelet-Sacieres-St Civran : 5 éoliennes (12 MW)</i>	68
<i>Bouesse – Buxières-d'Aillac : 6 éoliennes (14,4 MW)</i>	70
<i>Montchevrier (PC en refus implicite) : 5 éoliennes (17 MW)</i>	64
<i>Lourdoux-St-Michel (PC en refus implicite) : 5 éoliennes (9 MW)</i>	60
<i>Orsennes (PC refusé) : 5 éoliennes (10 MW)</i>	56
ZONE 19 :	
- déposé (en cours d'instruction) : 7 éoliennes	
	N° dans les tableaux éoliens publiés
<i>Sauzelles (PC refusé) : 7 éoliennes (14 MW)</i>	52

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

	Zone 13	Zones 14	Zone 19
	(dans l'Indre uniquement)		
Avant SRE :	0 MW	0 MW	0 MW
Potentiel SRE :	10 MW	50 MW	20 MW
Potentiel total :	10 MW	50 MW	20 MW
Réalisé :	0	0	0
Autorisé :	0	0	0
En cours :	0	62,4	14
Perspective maxi :	0 MW	62,4 MW	14 MW



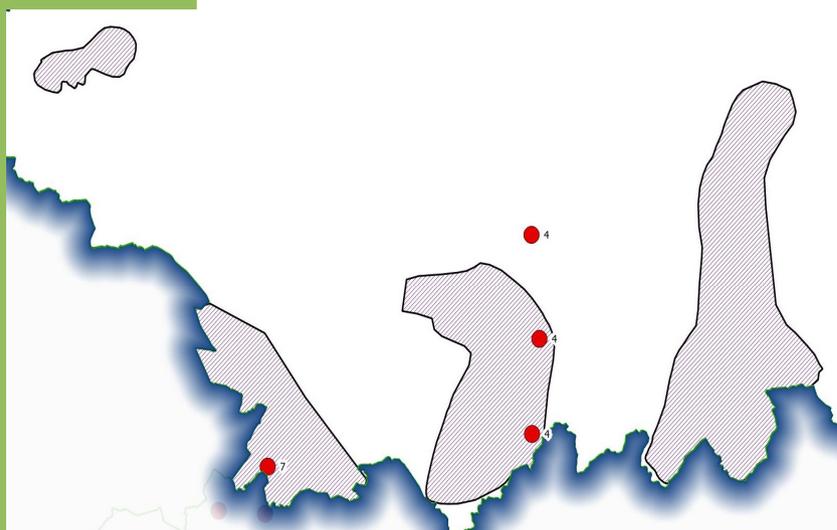
- projet éolien
- en service
 - autorisé non raccordé
 - en cours d'instruction

1 et 2- état des lieux par zone favorable du SRE

Parcs refusés ou abandonnés suite autorisation : ZONES 13, 14

(chiffres au 01/11/2015)

et 19



Commune	Eoliennes	N° dans les tableaux éoliens publiés
ZONE 13 :		
Tilly	7 refusées	49
ZONE 14 :		
Celon-Vigoux	4 refusées	29-33
Bazaiges-Vigoux	4 refusées	28-32
Mouhet-Parnac	4 refusées	30-31
TOTAL	12 refusées	
ZONE 19 : néant		

projet éolien

- refusé
- abandonné

Bilan des parties 1 et 2

- **Potentiel éolien pour l'Indre estimé à partir des zones favorables du schéma régional éolien à l'horizon 2020 : 509 MW**

- **Situation de l'Indre** (chiffres au 01/11/2015)

	Projets construits et raccordés	Projets autorisés non raccordés à ce jour	Total
Nombre (en éoliennes)	58	49	107
Puissance (en MW)	137,6	128	265,6

Total raccordé ou autorisé = ICPE + permis de construire accordés : **265,6 MW (107 éoliennes)**

+ 217,4 MW (86 éoliennes) en cours d'instruction

=> soit un total potentiel de 483 MW (193 éoliennes)

3- recensement des enjeux dans les zones favorables du schéma régional éolien :

- **Urbanisme**
- **Zones bâties**
- **Servitudes**
- **Patrimoine Naturel**
- **Réseaux**
- **Circulation aérienne**
- **Paysage et Patrimoine**

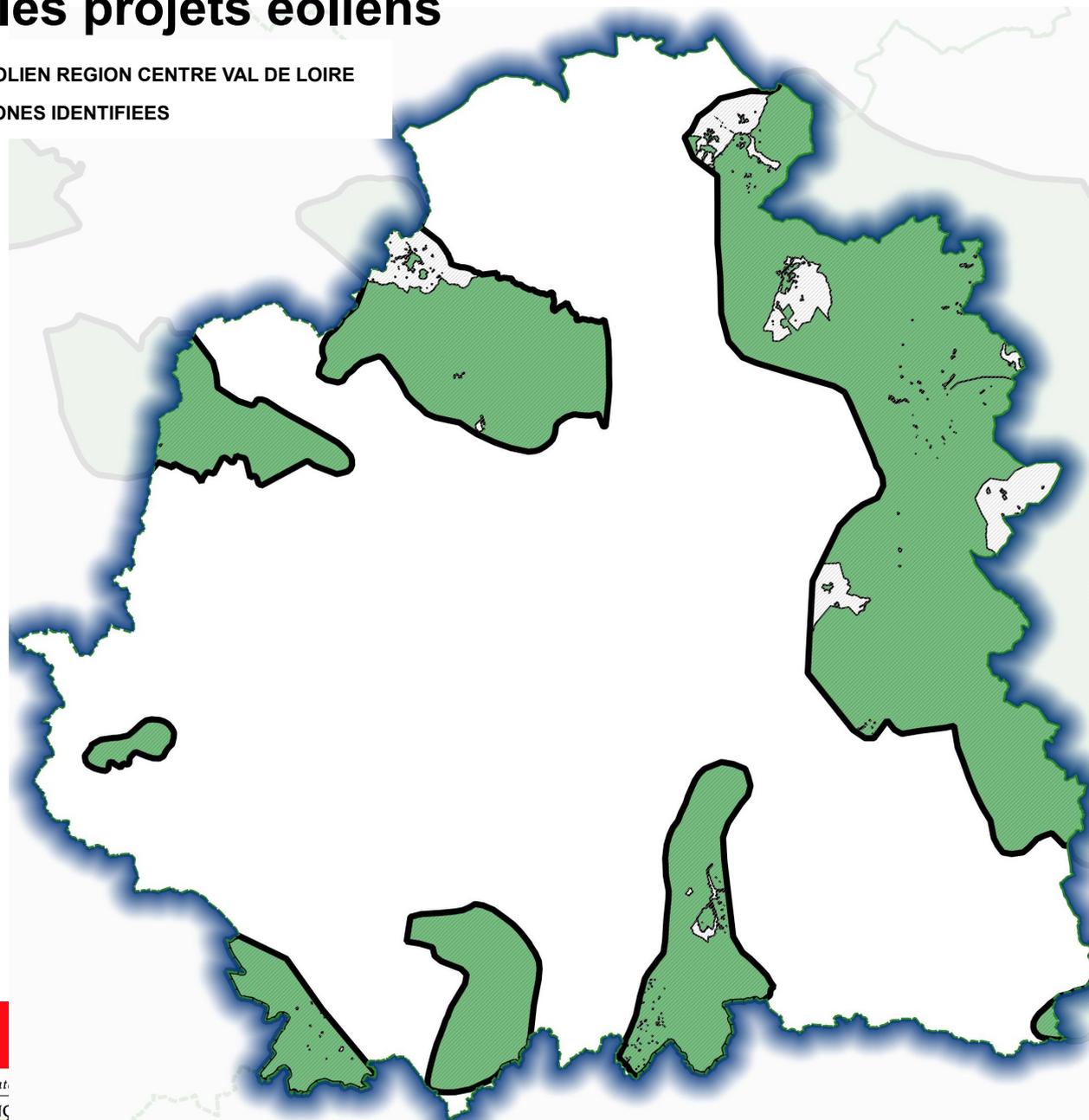
=> proposition de sectorisation des zones favorables du SRE

3- recensement des enjeux :

Urbanisme : liste des communes comportant des zones excluant les projets éoliens

 SRE EOLIEN REGION CENTRE VAL DE LOIRE

 SRE ZONES IDENTIFIEES

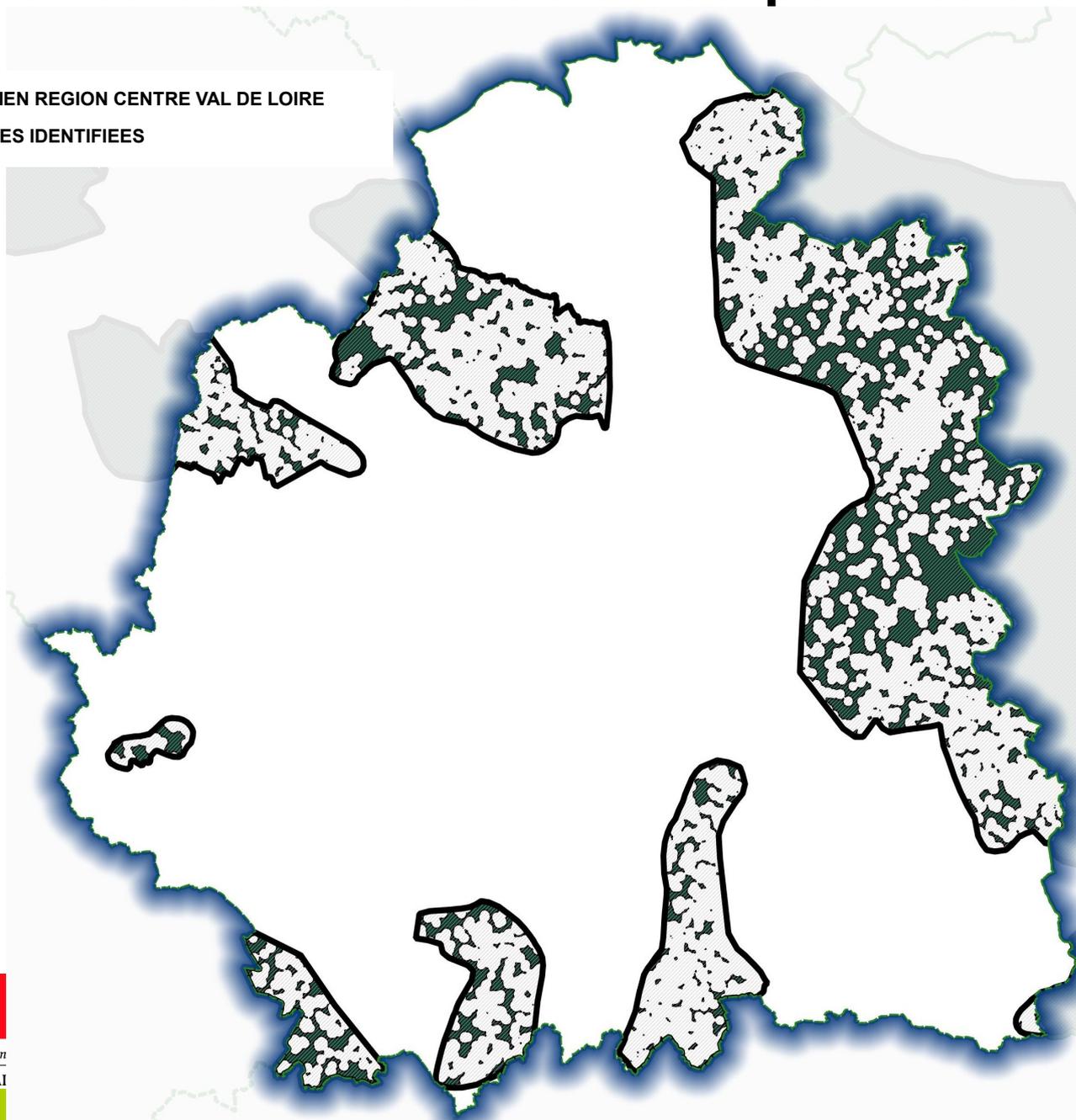


Ardentes
Argy
Bagneux
Chaillac
Clion
Cluis
Diou
Dun-le-Poëlier
Ecueillé
Fléré-la-Rivière
Issoudun
Les Bordes
Levroux
Mâron
Meunet-Planches
Montipouret
Obterre
Pellevoisin
Reuilly
Saint-Christophe-en-Bazelle
Sainte-Lizaigne
Saint-Florentin
Saint-Georges-sur-Arnon
Saint-Lactencin
Saint-Pierre-de-Jards
Saint-Plantaire
Ségry
Vatan

3- recensement des enjeux :

Zones bâties : exclusion du périmètre de 500 mètres

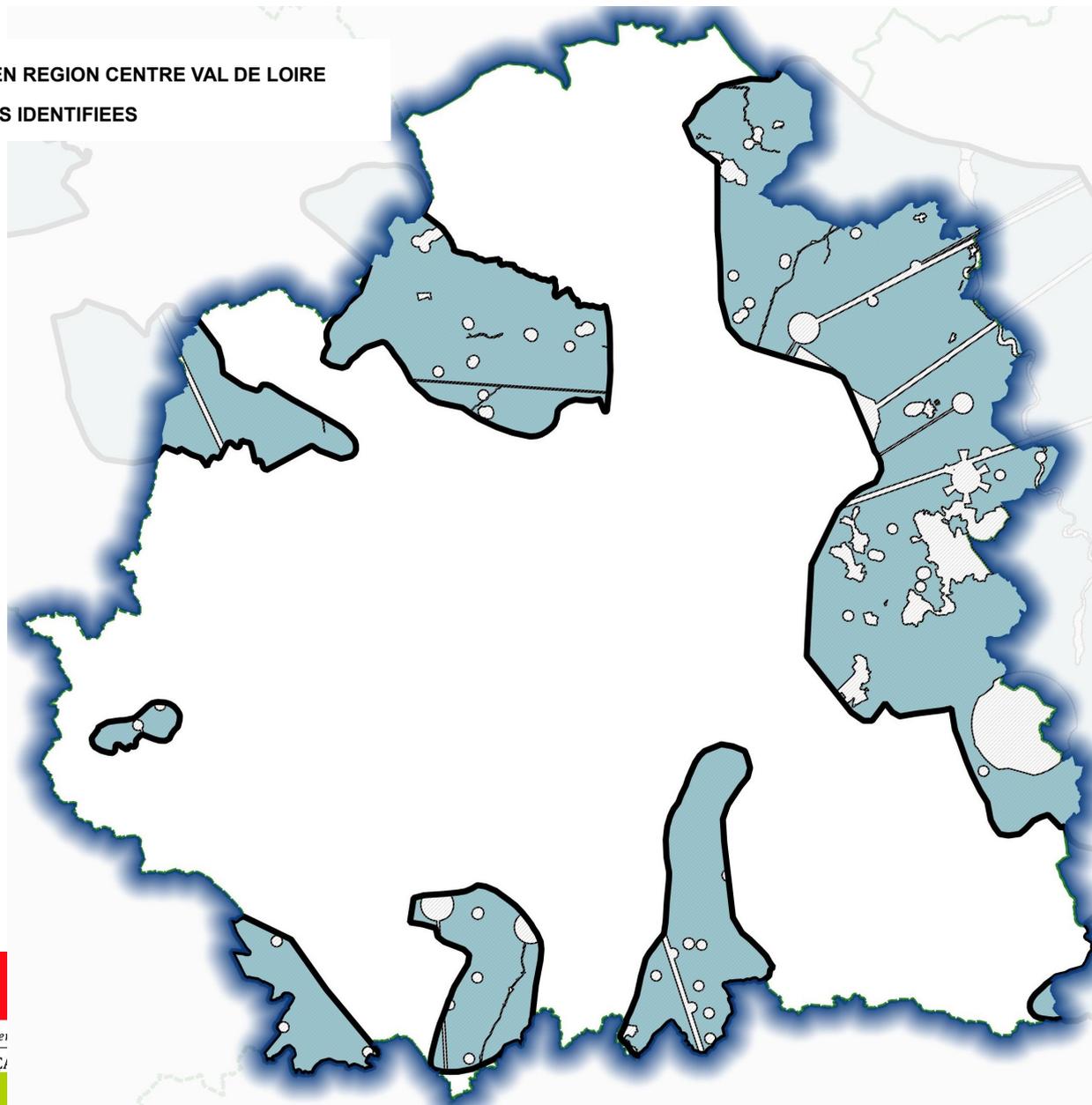
-  SRE EOLIEN REGION CENTRE VAL DE LOIRE
-  SRE ZONES IDENTIFIEES



3- recensement des enjeux :

Servitudes

-  SRE EOLIEN REGION CENTRE VAL DE LOIRE
-  SRE ZONES IDENTIFIEES



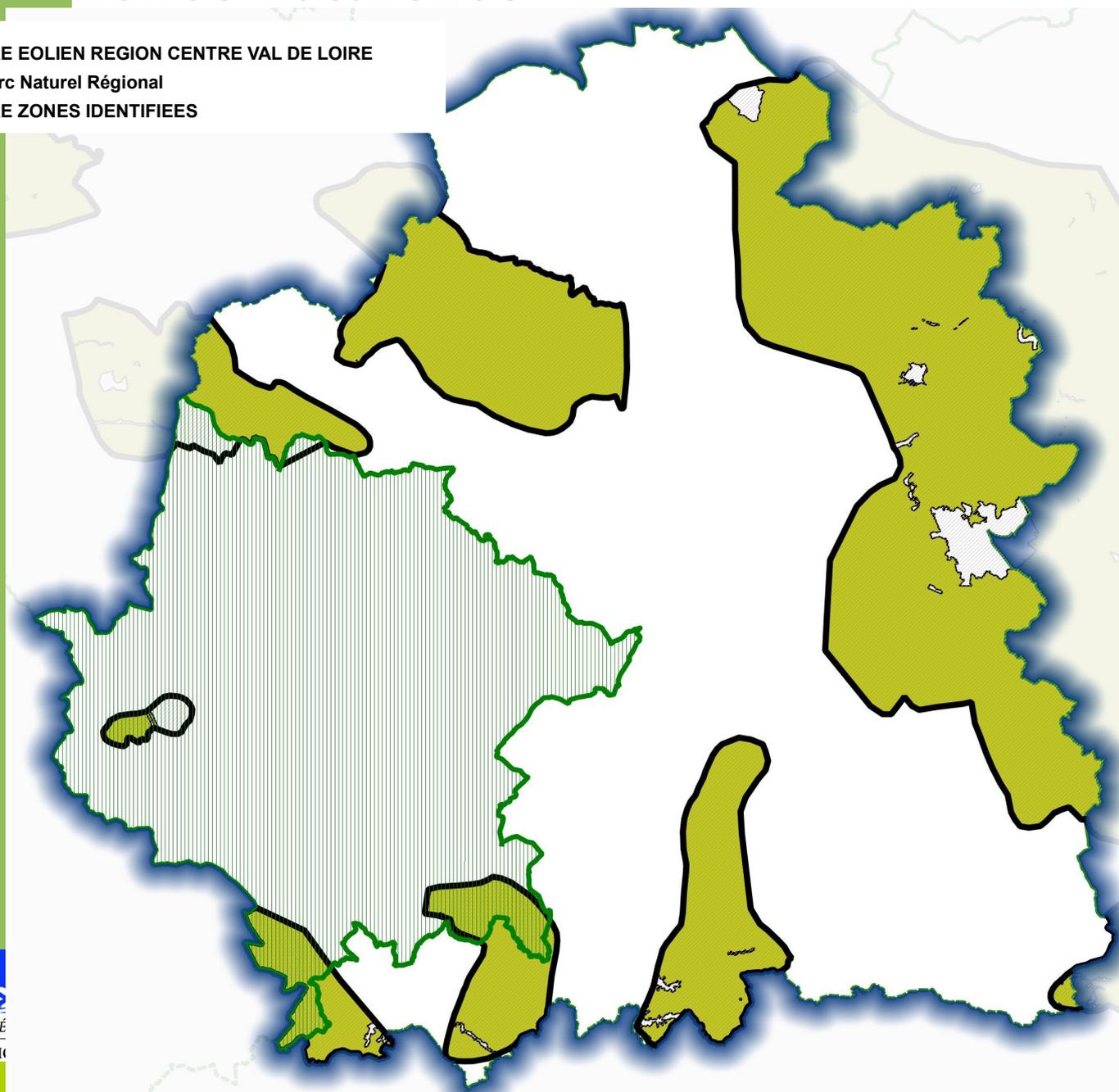
Type	Servitudes prises en compte
A1	foret
A4	conservation des eaux
AC1	monument historiques
AC2	site classé inscrit
AC3	réserves naturelles
AC4	ZPPAUP
EL3	halage et marchepied
EL7	alignement
EL11	voie express
I2	énergie hydraulique
INT1	cimetière
JS1	installations sportives
PM1	risque naturel
PM3	risque technologique
PT1	telecom
PT2	telecom
T5	aériennes

D'autres types de servitudes (réseaux gaz,...) peuvent nécessiter des avis au cas par cas

3- recensement des enjeux :

Zones naturelles

-  SRE EOLIEN REGION CENTRE VAL DE LOIRE
-  Parc Naturel Régional
-  SRE ZONES IDENTIFIEES



Contraintes à prendre en compte obligatoirement :

APPB (arrêté de protection de biotope) => Jean Varenne dans l'Indre

RN (réserve naturelle)
=> Chérine dans l'Indre

Autres types de zonages à prendre en compte dans les études d'impact au titre des ICPE :

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

SIC (site d'intérêt communautaire)

ZPS (zone de protection spéciale)

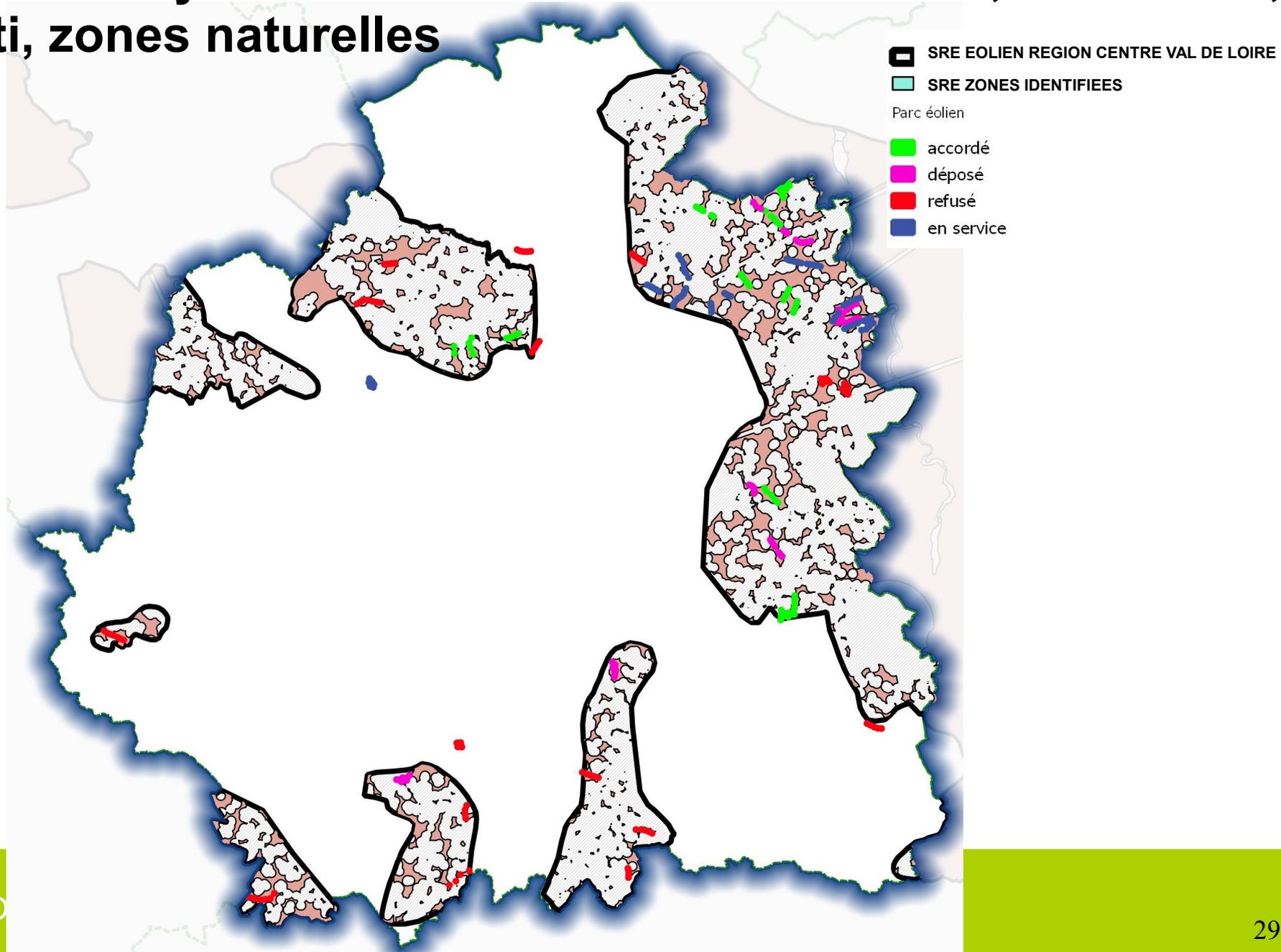
ZSC (zone spéciale de conservation)

RAMSAR (zones humides)

PNR Brenne

3- recensement des enjeux :

Carte de synthèse : contraintes d'urbanisme, servitudes, bâti, zones naturelles

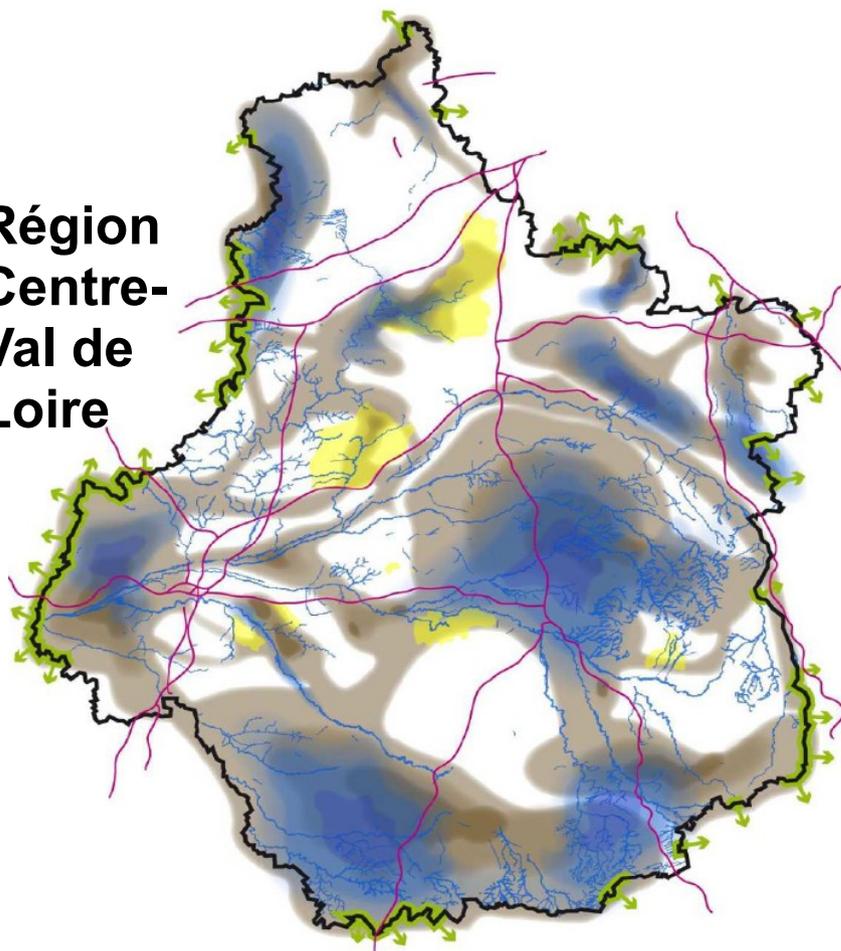


3- recensement des enjeux :

Autres zonages Naturels

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Région
Centre-
Val de
Loire



Carte de synthèse du SRCE du Centre

- Éléments de la trame verte
- Éléments de la trame bleue
- Éléments de la sous-trame des espaces cultivés
- Réseau hydrographique inscrit au SRCE
- Secteurs concernés par des corridors inter-régionaux
- Principaux éléments fragmentants du territoire

- SRCE adopté le 16/01/2015

- détermine des corridors potentiels à une large échelle

- traduction du SRCE dans les trames vertes et bleues à élaborer à l'échelon local à travers les SCOT, PLUi et PLU

3- recensement des enjeux :

Réseaux : SNCF, routes, électricité, gaz

 SRE EOLIEN REGION CENTRE VAI DE LOIRE

 Voie ferrée

 Servitudes lignes électriques

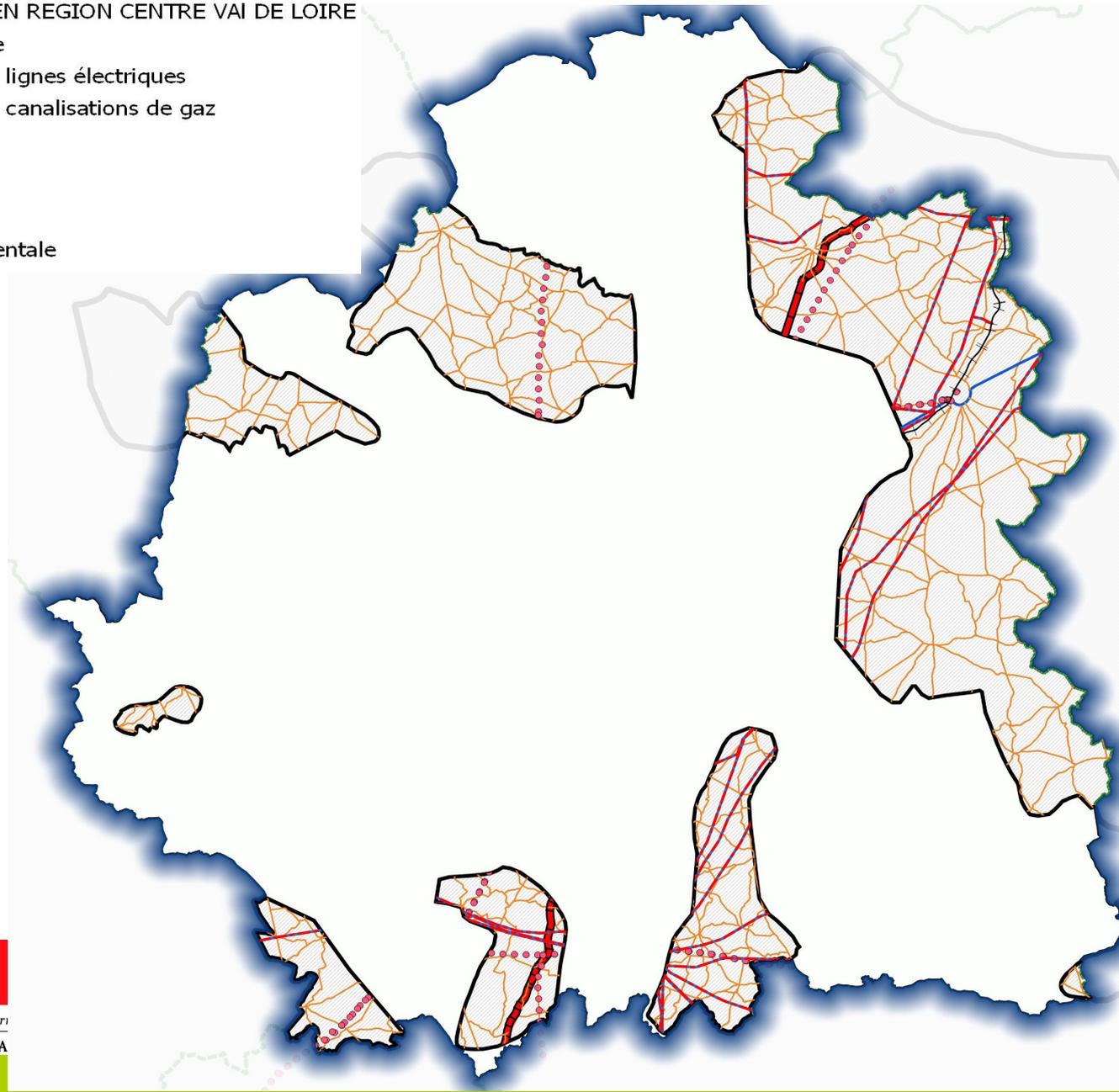
 Servitudes canalisations de gaz

Réseau routier

 Autoroute

 Nationale

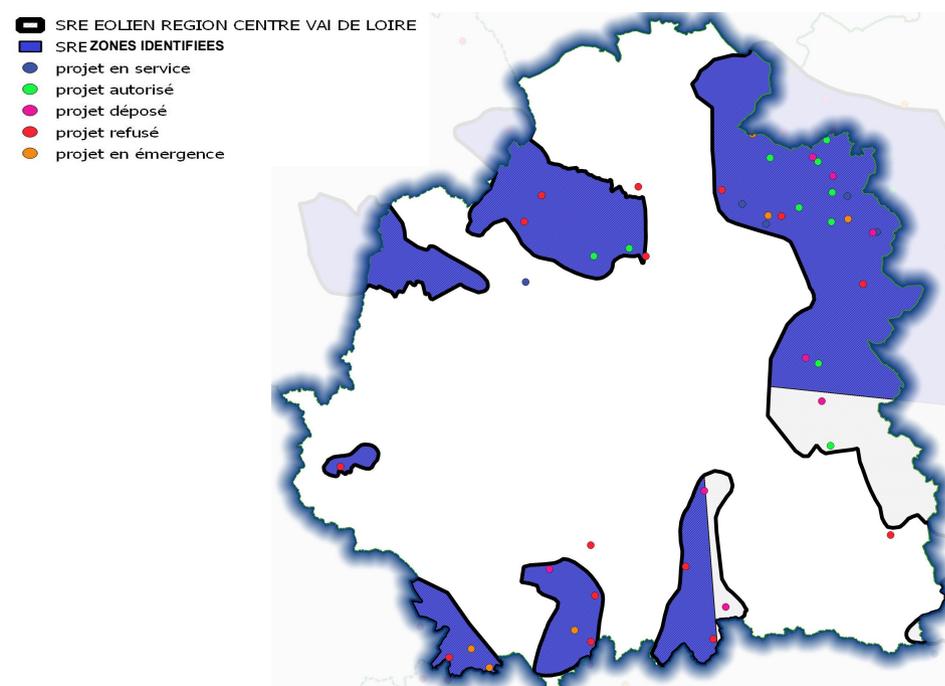
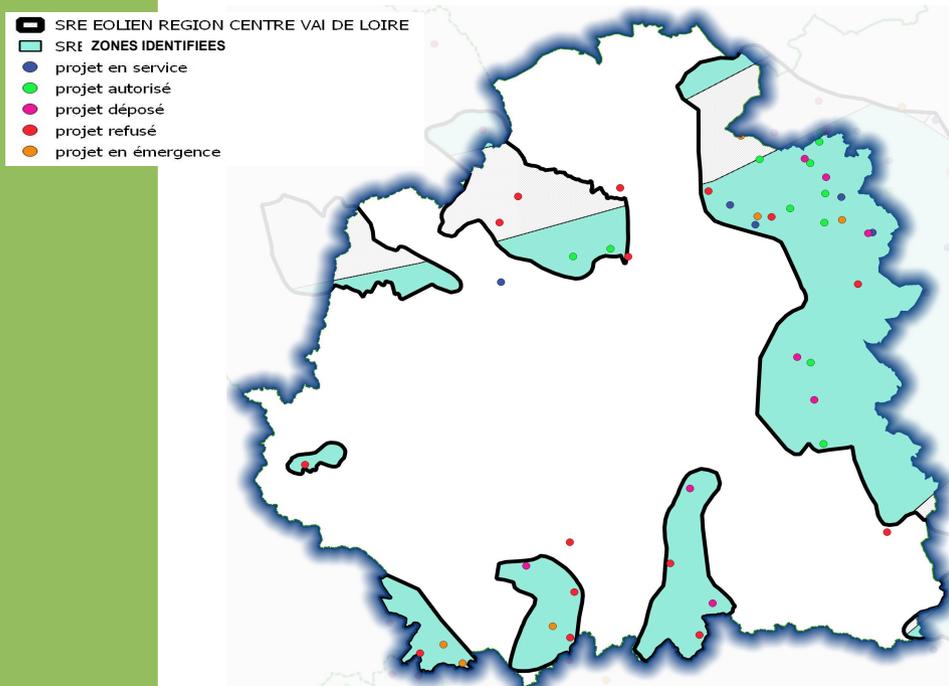
 Départementale



Contraintes imposées par les gestionnaires au cas par cas (le plus souvent : éloignement = hauteur totale éolienne)

3- recensement des enjeux :

Circulation aérienne : RTBA (réseau très basse altitude) et zone de Combrailles (SETBA - secteurs d'entraînement à très basse altitude)

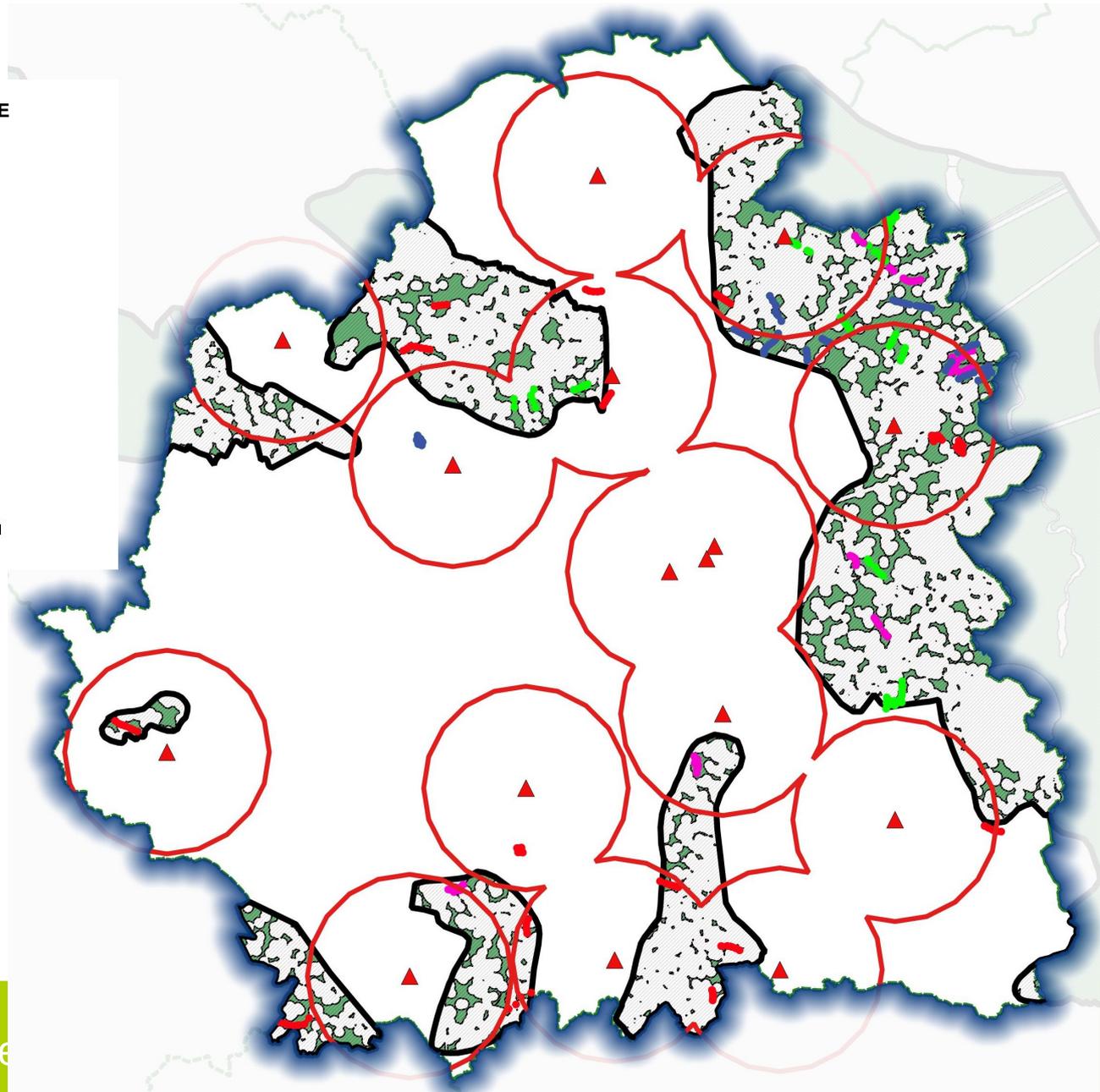


Des projets peuvent être autorisés dans le RTBA et le SETBA de Combrailles. En règle générale les pétitionnaires consultent la DGAC en amont (réponse au cas par cas).

3- recensement des enjeux :

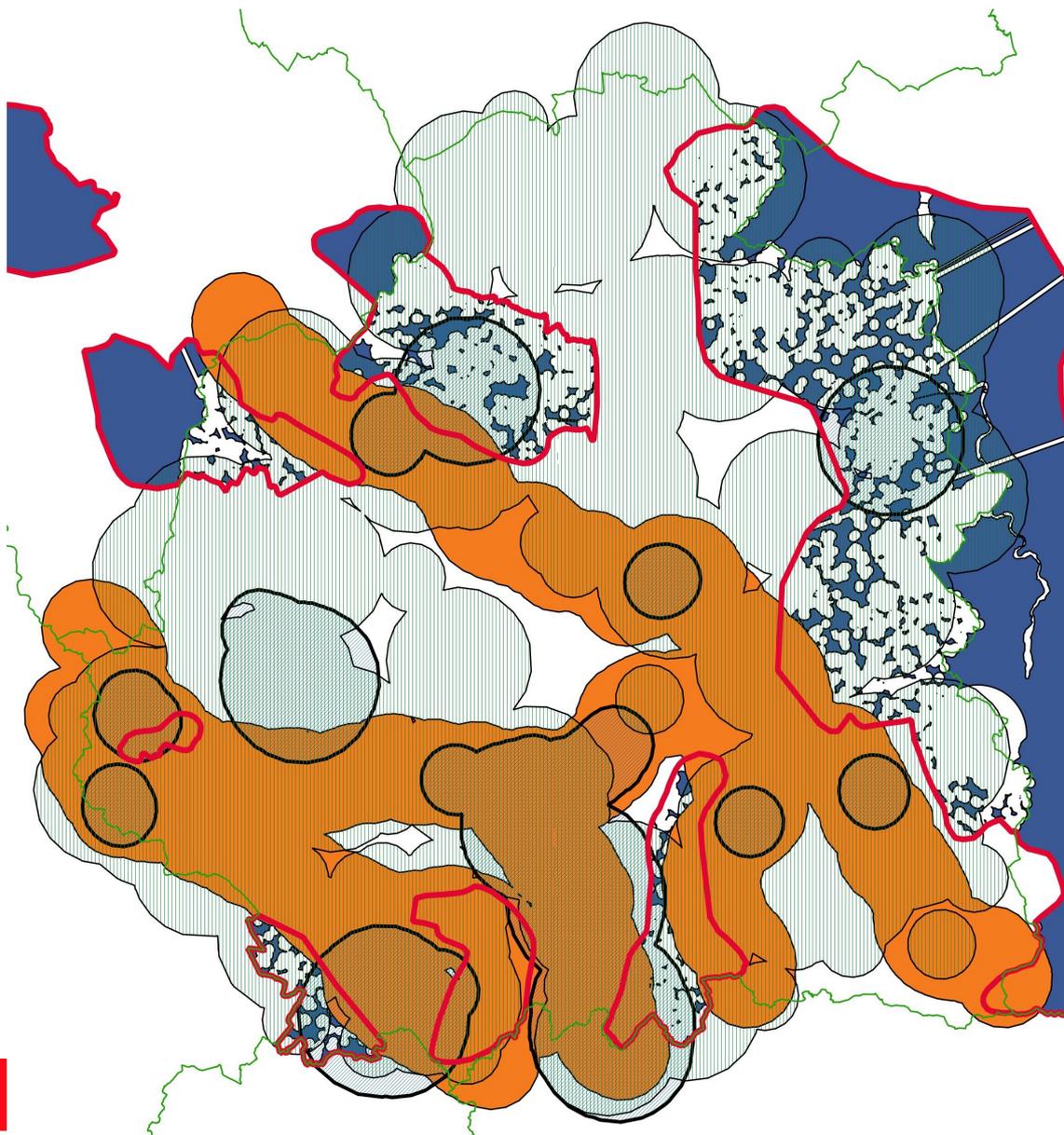
Raccordement au réseau : localisation des postes sources

-  SRE EOLIEN REGION CENTRE VAL DE LOIRE
-  SRE ZONES IDENTIFIEES
- Parc éolien
 -  accordé
 -  déposé
 -  refusé
 -  en service
-  Poste source
-  Poste source avec tampon de 10 km



3- recensement des enjeux :

Enjeux paysage et patrimoine



Légende

- N_DEP_BDC_000
- N_SRE_EOLIEN_S_R24
- perimetre_vigilance_MH
- périmetre_vigilance_sites
- rivieres_5000m
- contraintes dans SRE

Enjeux pris en compte :

- périmètres de vigilance autour des sites inscrits (3500m) et classés (7500m)
- abords réglementaires des MH inscrits et classés (rayons de 500 m) + périmètres de vigilance autour des MH inscrits (3500m) et classés (7500m)
- périmètres de vigilance de 5000 m de part et d'autre des Rivières (Creuse, Bouzanne, Indre, Anglin et Abloux)

3- recensement des enjeux :

Enjeux paysage et patrimoine (suite)

Eléments culturels



- Sentier de grande randonnée (GR)
- Sentier de grande randonnée de Pays (GRP)
- Pays de George Sand
- Vallées des peintres



DDT de l'Indre

Source :IGN/BDCARTO, ADT de l'Indre, STAP
Créée le : 22/01/2016
EOLIENNES

3- recensement des enjeux :

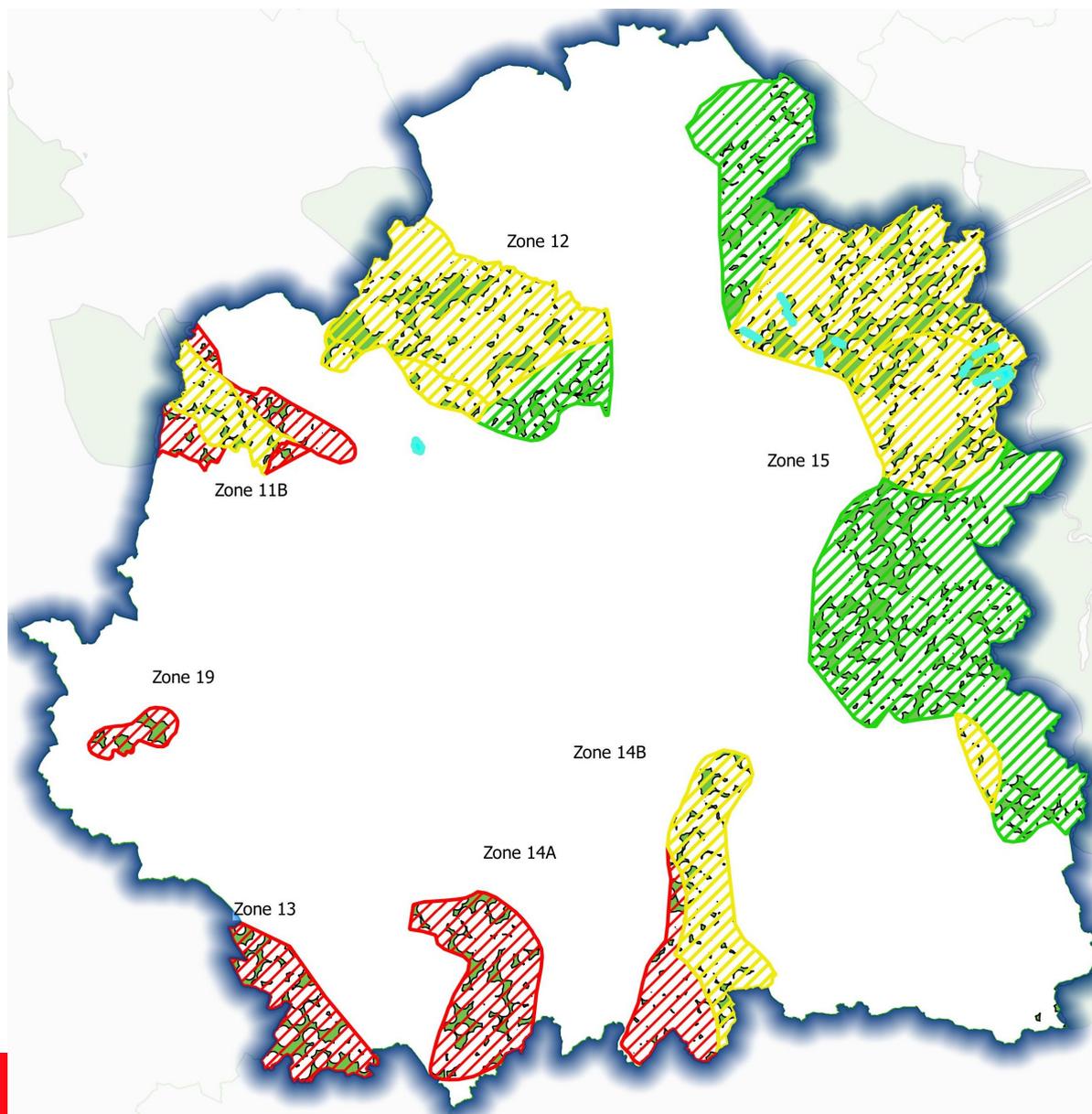
Toutes les zones géographiques du département dites «favorables» dans le SRE ne présentent pas le même degré d'enjeux.

L'analyse de l'état des lieux, qui vient de vous être présentée permet de proposer une sectorisation plus fine et hiérarchisée des zones listées.

Une carte de synthèse a donc été élaborée pour permettre aux porteurs de projets ainsi qu'aux habitants du département d'appréhender plus facilement l'ensemble des enjeux présents sur les zones identifiées « favorables » du SRE.

3- recensement des enjeux :

Carte de synthèse : sectorisation des zones favorables du SRE



-  Parc éolien en activité
-  Zone du SRE sans les contraintes bâti, urbanisme, servitudes, zones naturelles

Secteur :

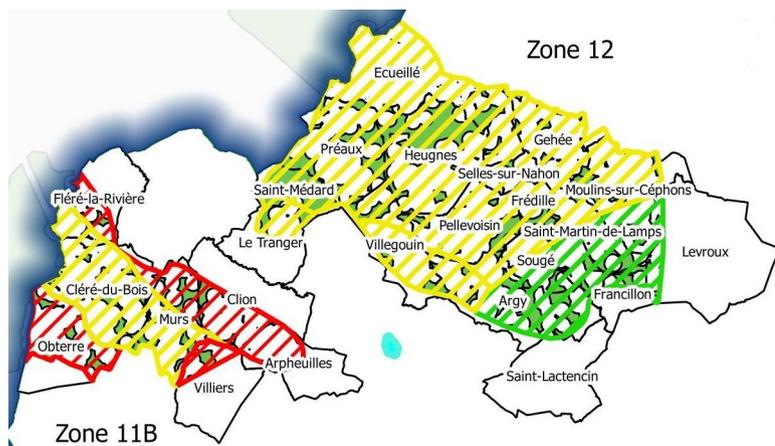
-  - de vigilance
-  - de vigilance forte
-  - de très forte vigilance

4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre

Orientations générales concernant l'ensemble des zones favorables du SRE dans le département de l'Indre :

- Un projet ne devra pas engendrer le mitage du territoire
- Tout nouveau projet devra s'inscrire en cohérence avec les projets en service ou connus (ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale) afin d'éviter les effets de saturation et préserver des espaces de respiration.

4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre



Orientations par zone :

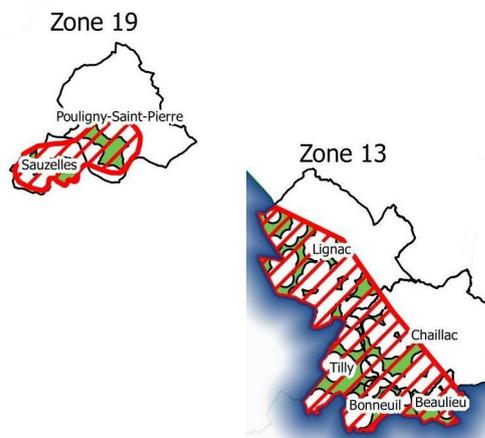
- Zone 11B : les communes de la vallée de l'Indre (frange nord) et celles appartenant au Parc Naturel Régional de la Brenne font partie des secteurs de développement éolien à **très fortes vigilances**.

Les projets envisagés dans la partie intermédiaire de la zone devront faire l'objet d'une **vigilance forte**.

- Zone 12 : la frange Sud-Est de cette zone (portion de Champagne Berrichonne) est un **secteur de vigilance** où les contraintes sont moindres pour le développement éolien.

Dans le reste de la zone il peut être envisagé des projets mais une **vigilance forte** devra être portée à l'inscription dans le paysage.

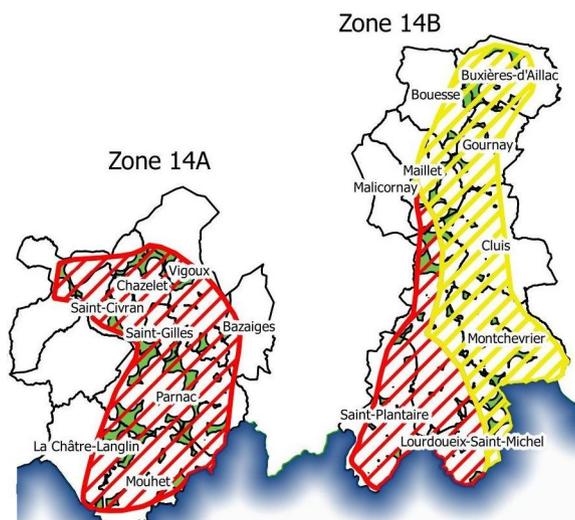
4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre



Orientations par zone :

- Zone 19 : Cette zone recèle des enjeux paysagers et de biodiversité importants qui en font un secteur **à très fortes vigilances** pour le développement de l'éolien.
- Zone 13 : Cette zone recèle des enjeux paysagers et de biodiversité importants, à proximité de la vallée de l'Anglin. De ce fait, il s'agit d'un secteur **à très fortes vigilances** pour le développement de l'éolien .

4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre



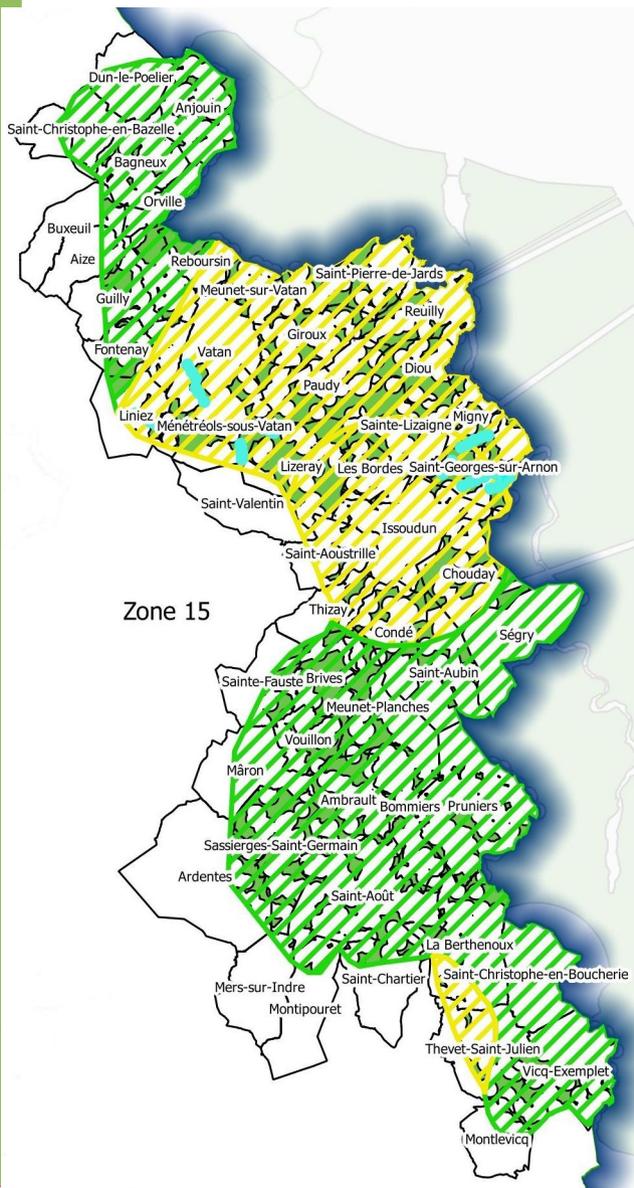
Orientations par zone :

- Zone 14A : Cette zone, encadrée par les vallées de la Creuse et de l'Anglin, comptant des communes dans le PNR de la Brenne au nord, recèle d'importants enjeux paysagers, bocage, et patrimoniaux (proximité de Saint-Benoit-du-Sault). Pour ces raisons, il s'agit d'un secteur **à très fortes vigilances** pour le développement de l'éolien.

- Zone 14B : la partie sud-sud-ouest de cette zone, inscrite à proximité de la vallée de la Creuse et notamment des gorges de la Creuse, est un secteur **à très fortes vigilances** pour le développement de l'éolien.

Les projets envisagés dans le nord et l'est de la zone, du fait de l'inscription dans un paysage de bocage, devront faire l'objet d'une **vigilance forte**.

4- Conclusion : orientations sur le développement éolien dans l'Indre



Orientations par zone :

Zone 15 : Un certain nombre de précautions et d'enjeux doivent être signalés dans les secteurs suivants de cette zone qui doivent faire l'objet d'une **vigilance forte** :

_ Au sud les paysages romantiques associés à George Sand, correspondant au vaste bassin supérieur de l'Indre, sont à prendre en compte. Cette forme paysagère en cuvette entre la montagne creusoise et la côte berrichonne a acquis une valeur culturelle internationale. L'implantation des aérogénérateurs devra prendre en compte la particularité du relief et des mouvements géologiques de ce secteur.

_ à proximité d'Issoudun, de nombreux sites et monuments historiques (tour blanche, porte dite de l'horloge, château de la visitation,...) sont à prendre en compte ;

_ Au nord d'Issoudun, de très nombreux parcs éoliens ont déjà été autorisés ou construits. Les futurs projets éoliens doivent s'attacher à préserver des zones de respiration et ne pas entraîner de saturation visuelle.

Le reste de la zone 15 est un **secteur de vigilance** où les contraintes sont moindres pour le développement éolien.